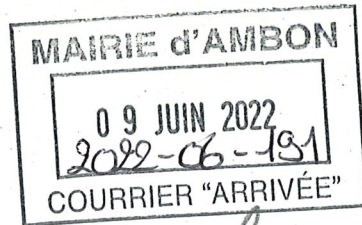




**PRÉFET
DU MORBIHAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Service urbanisme et habitat
Unité aménagement

Vannes, le 03 JUIN 2022

Affaire suivie par : Patrick Laly
Tél. : 02 56 63 73 83
Courriel : patrick.laly@morbihan.gouv.fr

Le préfet

à

Monsieur le maire
rue Pré Mademoiselle
56190 Ambon

Objet : modification simplifiée n°2 du PLU

Par courrier en date du 24 mai 2022, vous m'avez transmis, pour notification, le dossier de modification simplifiée n°2 de votre PLU portant sur les 2 erreurs matérielles suivantes :

- ajouter un espace boisé classé à créer en limite ouest du camping du Bétume à Bétahon,
- annexer au règlement écrit le cahier de recommandations architecturales et paysagères.

L'analyse de ce dossier n'appelle pas de remarque de ma part.

Il conviendra de diffuser à l'ensemble des personnes publiques associées, la note de présentation liée à la procédure en cours ainsi que les pièces du PLU directement substituables.

Pour le préfet

Le directeur départemental
des territoires et de la mer